

TiGenix atteint un tournant majeur en thérapie cellulaire, avec le 1000^e implant de ChondroCelect

Louvain (BELGIQUE) – 4 février 2014 – TiGenix (NYSE Euronext: TIG), un leader dans le domaine de la thérapie cellulaire, a annoncé ce jour qu'il a atteint un tournant majeur, avec la réalisation de la 1000^e implantation de ChondroCelect pour la réparation du cartilage dans le genou. ChondroCelect est la première thérapie cellulaire qui ait été approuvée comme Médicament de Thérapie innovant (ATMP) par l'Agence européenne des Médicaments (EMA). De nos jours, cette thérapie est utilisée en routine dans les centres orthopédiques d'excellence de plusieurs pays européens.

« Un millier de patients ont déjà bénéficié de cette thérapie innovante, ce qui ne peut qu'étayer son efficacité et son profil de sécurité », a déclaré Eduardo Bravo, CEO de TiGenix. « Une étape telle que celle-ci démontre clairement combien le domaine de la thérapie cellulaire a progressé ces dernières années, et je suis convaincu que cette thérapie est en voie de devenir une référence en pratique clinique. Nous continuerons à nous investir afin que notre franchise ChondroCelect puisse se muer en un actif positif en termes de liquidités, et afin que le développement clinique de notre pipeline de programmes basés sur les cellules souches connaisse un aboutissement fructueux. »

À propos de ChondroCelect®

ChondroCelect, un traitement innovant, a montré qu'il procure des bénéfices cliniques durables à long terme aux patients souffrant de lésions cartilagineuses récentes. Des données de suivi à cinq ans confirment que l'effet thérapeutique et le bénéfice clinique de ChondroCelect, enregistré par rapport au départ, se maintiennent pendant au moins cinq ans après l'intervention de réparation cartilagineuse. En outre, les données confirment qu'un traitement précoce par ChondroCelect entraîne un bénéfice clinique supérieur sur les microfractures, et un taux d'échec moindre.

Les lésions cartilagineuses du genou sont une cause fréquente d'invalidité dans la population active. Qu'elles soient dues à des microtraumatismes répétés ou à des accidents de sport ou de roulage, les lésions cartilagineuses guérissent rarement spontanément. Non traitées, elles prédisposent les sujets à l'arthrose, qui occasionne une invalidité et représente une charge socio-économique majeure. Un traitement permettant le soulagement des symptômes et la récupération fonctionnelle est capital. Pour répondre à cet important besoin médical, TiGenix a développé ChondroCelect, la première thérapie cellulaire approuvée comme ATMP par l'EMA.

ChondroCelect est administré aux patients au moyen d'une procédure d'implantation de chondrocytes autologues, baptisée *Characterized Chondrocyte Implantation*. TiGenix a conçu un procédé de fabrication sophistiqué pour préserver les caractéristiques et l'activité biologique des cellules, et pour maintenir leur capacité de production d'un cartilage de haute qualité. Ce procédé répond aux normes de qualité les plus strictes et a été approuvé par l'EMA.

Pour de plus amples informations :

Eduardo Bravo
Chief Executive Officer
eduardo.bravo@tigenix.com

Claudia D'Augusta
Chief Financial Officer
claudia.daugusta@tigenix.com

À propos de TiGenix

TiGenix S.A. (NYSE Euronext Brussels: TIG) est une entreprise biomédicale spécialisée dans la médecine régénérative et la thérapie cellulaire, détenant un produit commercialisé pour la réparation du cartilage, ChondroCelect®, et un portefeuille de produits de cellules souches en phase clinique pour des maladies auto immunes et inflammatoires. L'entreprise est leader dans le domaine de la thérapie cellulaire en Europe, avec des sites à Louvain (Belgique), à Madrid (Espagne) et à Sittard-Geleen (Pays-Bas). Pour de plus amples informations : www.tigenix.com

Informations prévisionnelles

Ce document contient des déclarations prospectives et des estimations à l'égard des futures performances de TiGenix et du marché dans lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, « croit », « anticipe », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » et autres expressions similaires. Elles comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations sont fondées sur diverses hypothèses et des évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui ont été jugés raisonnables quand ils ont été formulés mais qui peuvent ne pas se révéler corrects. Les événements réels sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs qui sont hors du contrôle de la société. Par conséquent, les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de TiGenix, ou les résultats de l'industrie, peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs tels qu'ils sont exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les énoncés prospectifs, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date de la publication du présent document. TiGenix décline toute obligation d'actualiser ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la société à leur égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces énoncés, prévisions ou estimations sont fondés, à l'exception de ce qui est requis par la législation belge.